

PAIEMENT EN LIGNE

Comment payer mes factures CIAS Grand Lac ?

Publié le 30 mai 2021


Dernière modification le 24 janvier 2025

En cliquant sur [Payer ma facture \(https://www.payfip.gouv.fr/\)](https://www.payfip.gouv.fr/), vous allez être redirigé vers le site de paiement en ligne du Ministère de l'Économie et des Finances.



Merci de bien vouloir vous munir de votre avis de sommes à payer afin de reporter les références nécessaires (illustration ci-dessous), ainsi que de votre carte de paiement.

[Payer ma facture \(https://www.payfip.gouv.fr/\)](https://www.payfip.gouv.fr/)

|  CIAS GRAND LAC 1500 BOULEVARD LEPIC 73100 AIX-LES-BAINS | | AVIS DES SOMMES A PAYER Paiement : TRESORERIE PRINCIPALE 9 AVENUE VICTORIA - CS 80452 73104 AIX-LES-BAINS CEDEX BDF CHAMBERY FR59 3000 1002 79C7 3600 0000 062 | |
|---|----------------------|--|-------|
| Emetteur : CIAS GRAND LAC | | Débiteur : M DURAND FRANCIS 128 RUE DE L EPINE 73370 LE BOURGET-DU-LAC | |
| Exercice : 2018 | Journée : 27/07/2018 | | |
| Bordereau : 3333 | Titre : 9999 | | |
| Emis et rendu exécutoire le 27/07/2018 Dominique DORD Président du CIAS | | | |
| DESCRIPTIF | HT | TVA | TTC |
| TELEASSISTANCE Imputation : (706 - -) | 50.00 | 0.00 | 50.00 |
| <div style="border: 2px solid red; border-radius: 15px; padding: 10px; display: inline-block;"> Références à rappeler pour le paiement en ligne </div> | | | |

| | | | |
|--|--|--------------------|--------------|
| | | | |
| | | Net à Payer | 50.00 |

TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R3312-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MODALITES DE REGLEMENT :

- 30 jours à réception du présent avis des sommes à payer :
- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer;
- LIBELLES obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.
- Par virement bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement (RIB indiqué ci-dessous) : veuillez rapporter les références de titre et de bordereau indiqués en tête de ce document;
- Sur internet avec votre carte bancaire : <http://www.grand-lac.fr>

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

- **Renseignements** : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné en haut du présent acte.
- **Reclamations** : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné en haut du présent acte. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant en haut du présent acte.
- **Attention** : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.
- **Difficultés de paiement** : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni de justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné en haut du présent acte.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance : A titre d'exemple :
 - loyers, prestations de soins à domicile, produits à la charge de l'usager : tribunal administratif de Grenoble
 - prestations de livraison de repas à domicile, de téléassistance : tribunal d'instance de Chambéry



Papillon détachable – Références à rappeler

| | | | |
|--|----------------------|--|-------------------------------------|
| CIAS GRAND LAC CIAS GRAND LAC | | TRSORERIE PRINCIPALE 9 AVENUE VICTORIA - CS 80452 - 73104 AIX-LES-BAINS CEDEX BDF CHAMBERY FR59 3000 1802 79C7 3600 0000 06Z | |
| Palement sur internet par CB : http://www.grand-lac.fr | | Identifiant collectivité : 020452 | Référence de la dette : 2018-9999-1 |
| Exercice : 2018 | Journée : 27/07/2018 | Bordereau : 3333 | Titre : 9999 |
| Débiteur : M DURAND FRANCIS | | Net à Payer : | 50.00 € |
| Imputations : 706 / (50.00) | | | |



**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.